

**Département de la Drôme
Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20241017-DEL_04_17102024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 11/10/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Étienne LATIL	Secrétaire de séance : Chantal AUBERY
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9	2			

Objet : rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'office de tourisme et la Maison des Vautours- Avenant N°2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement le forfait de rémunération des honoraires était basé sur un montant prévisionnel de travaux estimé à 270 000 €

Après présentation des chiffrages en phase APD, le montant des travaux est arrêté à 430 000€HT (hors scénographie)

Montant initial : 56 750€ HT

Montant avenant N°1 : 19 200€ HT

Nouveau montant du marché : 75 950 € HT (délibération du 13/10/2022)

Après présentation des chiffrages en phase DCE, le montant des travaux est arrêté à la somme de 476 000 € HT (hors scénographie)

Montant du marché avec avenant N°1 : 75 950 € HT

Montant de l'avenant N°2 : 5 520€ HT

TVA 20 % : 1 104 €

Montant TTC avenant 2 : 6 624 €

**Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre 75 950 € HT+5 520 € HT=
81 470 € HT**

Montant HT : 81 470 €
TVA 20% : 16 294 €
TOTAL TTC : 97 764 €

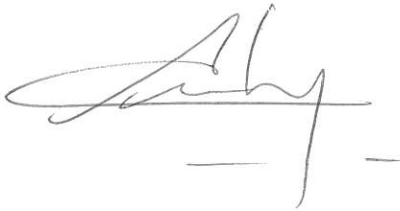
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant N°2

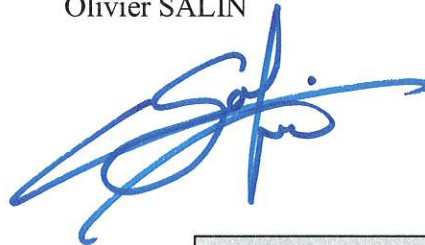
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°2 d'un montant de **5 520 € HT** avec
L'OFFICE ARCHITECTE Madame Stéphanie-Camille FROBERT

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Chantal AUBERY



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

AVENANT 02
A L'ACTE D'ENGAGEMENT DE
Maîtrise d'œuvre
RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE
INCLUANT LES
LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET
LA MAISON DES VAUTOURS

Entre les soussignés :

MAIRIE DE REMUZAT 17C avenue du quai de l'oule
Téléphone :04 75 27 85 78 E mail : mairie@remuzat.fr

= > *Désigné le Maître d'Ouvrage*

d'une part,

Et
L'OFFICE ARCHITECTES BUREAU D'ARCHITECTURE
Représentant : **Stéphanie-Camille Frobert**
2 La placette
26400 SAOU
Email : loffice.architecture@gmail.com

= > *Désigné Mandataire de la Maîtrise d'Œuvre*

d'autre part,

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

- 1) Le présent marché, régi par le présent contrat, est un marché public de maîtrise d'œuvre (Procédure adaptée MAPA) relatif à l'opération suivante :

**RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE INCLUANT LES LOCAUX DE L'OFFICE DE
TOURISME ET LA MAISON DES VAUTOURS**

- 2) Mise au point du forfait définitif de rémunération des honoraires de Maîtrise d'œuvre conformément au montant prévisionnel des travaux arrêtés en phase DCE à la somme de 476 000.00 € HT (hors scénographie)

Article 2 : MOTIF DE L'AVENANT

Initialement le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre était basé sur un montant prévisionnel de travaux en phase APD à 430 000.00 € HT (hors scénographie)
Après présentation des chiffrages en phase DCE, le montant des travaux est arrêté à la somme de 476 000.00 € HT (hors scénographie)

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20241017-DEL_04_17102024-DE

Article 3 : MODE DE CALCUL DE L'AVENANT EN PHASE APD

Forfait de rémunération (phase APD y compris avenant 01):

- Mission BASE + EXE : 430 000.00 € HT * 12.00 % =	51 600.00 € HT
- Missions complémentaires Forfaitaires :	= 24 350.00 € HT
Total en € HT =	75 950.00 € HT
TVA 20.00 % =	15 190.00
TOTAL en e TTC =	91 140.00 € TTC

Montant définitif de rémunération suivant AE (phase DCE) :

- Mission BASE + EXE : 476 000.00 € HT * 12.00 % =	57 120.00 € HT
- Missions complémentaires Forfaitaires :	= 24 350.00 € HT
Total en € HT =	81 470.00 € HT
TVA 20.00 % =	16 294.00
TOTAL en e TTC =	97 764.00 € TTC

Montant du présent Avenant 02 :

Montant en € HT =	5 520.00 € HT
Tva 20.00% =	1 104.00
Montant TTC Avenant 02 =	6 624.00 € TTC

Répartition des honoraires de Maîtrise d'oeuvre entre cotraitant suivant tableau joint en annexe

Article 4 : CLAUSE DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché initial sont inchangées.

FAIT A REMUZAT le 05/09/2024

Le Mandataire de la Maîtrise d'œuvre,

**Bon pour accord le
Le Maître d'ouvrage**

Le Maire Olivier SAUD



Rémunération du groupement
Répartition du forfait de rémunération (en EUROS) entre les membres du groupement

RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE INCLUANT LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET LA MAISON DES VAUTOURS

ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX en € HT (AE) :	270 000,00 €
ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX en € HT (DCE) :	476 000,00 €

**Suivant avenant 02 du 05/09/2024
à l'Acte d'Engagement du 16/03/2022**

Taux de Base :	9,60%
Coefficient de complexité :	1,25
Taux de rémunération :	12,00%

ESTIMATION DES TRAVAUX en € HT (suivant AE):	270 000
ESTIMATION DES TRAVAUX en € HT (suivant DCE) :	476 000
Taux de rémunération :	12,00%
FORFAIT DE BASE H.T. :	32 400,00
FORFAIT AVENANT 01+02 H.T. :	24 720,00
FORFAIT BASE + AVENANT 01+02 H.T. :	57 120,00
TVA 20,00 %	11 424,00
FORFAIT DE REMUNERATION TTC :	68 544,00

Eléments	Taux %	Total Global HT	REPARTITION PAR CO-TRAITANT									
			Architecte Mandataire L'OFFICE %	Économiste EUROMETRES BTP %	BET/Fluides ADUNO %	BET/Structure BEC INGENIERIE %	BET/Scénographe ATELIER VOGUE %	Honoraires				
MISSIONS DE BASE + EXE												
DIAG/APS	15,00%	8 568,00	70,0%	5 997,60	15,0%	1 285,20	10,0%	856,80	5,0%	428,40	0,0%	0,00
PC	5,00%	2 856,00	90,0%	2 570,40	0,0%	0,00	10,0%	285,60	0,0%	0,00	0,0%	0,00
APD	18,00%	10 281,60	50,0%	5 140,80	20,0%	2 056,32	20,0%	2 056,32	10,0%	1 028,16	0,0%	0,00
PRO	20,00%	11 424,00	37,0%	4 226,88	21,0%	2 399,04	25,0%	2 856,00	17,0%	1 942,08	0,0%	0,00
ACT	5,00%	2 856,00	15,0%	428,40	60,0%	1 713,60	20,0%	571,20	5,0%	142,80	0,0%	0,00
EXE	6,00%	3 427,20	36,0%	1 233,79	30,0%	1 028,16	20,0%	685,44	14,0%	479,81	0,0%	0,00
DET	28,00%	15 993,60	86,0%	13 754,50	0,0%	0,00	9,5%	1 519,39	4,5%	719,71	0,0%	0,00
AOR	3,00%	1 713,60	86,0%	1 473,70	5,0%	85,68	5,0%	85,68	4,0%	68,54	0,0%	0,00
Total missions BASE + EXE en € HT	100%	57 120,00	60,97%	34 826,06	15,00%	8 568,00	15,61%	8 916,43	8,42%	4 809,50	0,00%	0,00
TVA 20,00%		11 424,00		6 965,21		1 713,60		1 783,29		961,90		0,00
Total missions BASE + EXE en € TTC	100%	68 544,00	60,97%	41 791,28	15,00%	10 281,60	15,61%	10 699,72	8,42%	5 771,40	0,00%	0,00

Etat des Lieux	Forfait	Missions complémentaires										
		Architecte Mandataire L'OFFICE %	Économiste EUROMETRES BTP %	BET/Fluides ADUNO %	BET/Structure BEC INGENIERIE %	BET/Scénographe ATELIER VOGUE %	Honoraires					
OPC	Forfait	1 100,00										
Scénographe 12,50% TRAVAUX	Forfait	2 000,00										
Budget scénéo 130 000,00 € HT	Forfait	16 250,00										16 250,00
Aménagements paysagers	Forfait	2 500,00										
STD	Forfait	1 500,00			1 000,00			1 500,00				
Réalisation d'un Guide "Mode d'emploi	Forfait	1 000,00						500,00				
Total missions complémentaires en € HT		24 350,00			1 000,00			2 000,00		0,00		16 250,00
TVA 20,00%		4 870,00			200,00			400,00		0,00		3 250,00
Total missions complémentaires en € TTC		29 220,00			1 200,00			2 400,00		0,00		19 500,00

Total en € HT	81 470,00	39 926,06	9 568,00	10 916,43	4 809,50	16 250,00
TVA 20,00%	16 294,00	7 985,21	1 913,60	2 183,29	961,90	3 250,00
Total en € TTC	97 764,00	47 911,28	11 481,60	13 099,72	5 771,40	19 500,00

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20241017-DEL_04_17102024-DE